



Visa touristique d'une étrangère chilienne

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis Français, mon amie est Chilienne.

Elle est en France avec un visa touristique depuis maintenant 2 mois. Son visa expire donc dans 1 mois.

Ma première question : peut-on renouveler un visa touristique, si oui comment et sous quels délais.

De plus, j'envisage de souscrire un pacs.

L'obtention du pacs est elle une condition pour avoir un visa de long séjour ?

Quels sont les délais et les procédures pour faire un pacs, et comment demander et dans quels délais un visa long séjour suite à ce pacs??

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Ma première question : peut-on renouveler un visa touristique, si oui comment et sous quels délais.

Vous devez vous adresser à la préfecture dans un délai d'un mois avant l'expiration. Il n'y a pas de condition car la prolongation est laissée à la libre appréciation de autorités.

L'obtention du pacs est elle une condition pour avoir un visa de long séjour ?

La conclusion d'un pacs permet d'obtenir un visa long séjour mais pas toujours car il n'est qu'un élément d'appréciation. En effet, il faut rapporter la preuve d'une ancienneté de vie commune d'une année sur le territoire français quelle que soit la nationalité du partenaire et la date de signature du PACS (circulaire du 30 octobre 2004 et CE, 29/7/02, n°231158). Souvent, les préfectures exigent au moins deux ans.

Quels sont les délais et les procédures pour faire un pacs,
Cela dépend de chaque tribunal d'instance.

comment demander et dans quels délais un visa long séjour suite à ce pacs??

Après la conclusion du pacs votre amie devra repartir au Chili afin de solliciter le visa long séjour.

Cordialement